



ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION
N°27-06-2026
COMMUNE DE DOUDEVILLE
SEINE MARITIME

COURSE DU LIN DU 14 JUIN 2026

Le Maire de DOUDEVILLE - Seine-Maritime,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les avis favorables des communes de Routes, de Harcanville et de Saint Vaast Dieppedalle,

Considérant la course organisée par les « Coureurs du Lin » dénommée « le Trail du Lin » : une marche et un trail dont le départ et l'arrivée auront lieu à Doudeville, le dimanche 14 juin 2026.

ARRETE

Article 1^{er} : L'itinéraire marche est le suivant :

- Départ complexe sportif Gérard Ducastel
- Rue de Bad Nenndorf
- Chemin du Fourneau
- Bois de Doudeville
- Chemin du Montrouge direction Vautuit
- Rue du Montrouge
- Rue du Fourneau
- Rue du Montrouge
- Chemin Vautuit
- Rue du Fourneau
- Rue de la Mare au Loup
- Chemin du Fourneau
- Rue de Bad Nenndorf
- Arrivée complexe sportif Gérard Ducastel

L'itinéraire du trail est le suivant :

- Départ complexe sportif Gérard Ducastel
- Rue de Bad Nenndorf
- Traversée RD 20
- Rue de Boizermont
- Rue du Plessis
- Rue Gustave Halu

- Rue Auguste Cavé
- Rue Savoye Rollin
- Place Général de Gaulle
- Rue de la Mare
- Rue Auguste Cavé
- Traversée de la RD 20
- Rue Cacheleu
- Rue Georges Renault
- Route de la Gare – Harcanville
- Rue des Poteries
- Chemin de l’Ouvrage – Routes
- D 88 - Saint Vaast Dieppedalle
- D88 - Le Maroc
- Chemin du souvenir direction Vautuit
- Rue du Fourneau
- Chemin du Montrouge
- Bois de Doudeville
- Chemin du Montrouge vers Vautuit
- Rue du Montrouge
- Rue du Fourneau
- Rue du Montrouge
- Chemin Vautuit
- Rue du Fourneau
- Rue de la Mare au loup
- Chemin du Montrouge
- Bois de Doudeville
- Chemin du Fourneau
- Rue de Bad Nenndorf
- Arrivée complexe sportif Gérard Ducastel

Article 2^{ème} : Ces rues ou places seront interdites totalement ou partiellement à la circulation et au stationnement selon les modalités de la course et ce dès 09h00 et jusqu’à la fin de l’épreuve.

Une partie de l’itinéraire pourra emprunter potentiellement une zone en travaux, il est demandé à l’organisateur de prendre d’autant plus de précaution sur cette portion.

Article 3^{ème} : Les déviations seront mises en place par les organisateurs des Coureurs du lin de Doudeville. Toutes les mesures de sécurité routière devront être respectées.

Article 4^{ème} : Les démarches éventuelles seront faites auprès des communes de Routes, Harcanville et Saint Vaast Dieppedalle pour les parties hors agglomération.

Les services de la Gendarmerie seront également invités à faire connaître leur avis.

Ampliations :

- Police Municipale
- Gendarmerie
- DDR
- Président des Coureurs du Lin
- Service Voirie
- Routes
- Harcanville
- Saint Vaast Dieppedalle
- Affichage
- Registre

22 MAI 2026

DOUDEVILLE, le

Le Maire,

Alain ZAM

